



COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT 2014-2015
VILLE DE GRENOBLE

THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et espaces publics	6
3. Services de transports collectifs et inter-modalité.....	8
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public	8
5. Cadre bâti – Logements	12
6. Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)	13
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	14
8. Conclusion	15
9. Fiche de synthèse 2014 et 2015.....	15

1. Données générales

Informations administratives de la commune

Ville de Grenoble, 11 boulevard Jean Pain, 38000 Grenoble

161 071 habitants (INSEE 2015)

1 900 ha

Environ 8 480 habitants/km²

Contacts :

- Service Modes Actifs Déplacements Accessibilité : Hervé BUISSIER
Le Forum, 3 rue Malakoff, BP SC50053 38031 Grenoble cedex 01

Informations administratives de la CCA

La CCA a été créée par délibération du conseil municipal le 27 novembre 2006. Elle est présidée par le Maire, et par délégation, l'élu délégué à l'Accessibilité.

La liste des membres a été renouvelée par arrêté municipal du 30 Octobre 2008.

Les membres de la CCA :

- les **élus** représentant la commune adjoints ou délégués à : l'accessibilité, l'urbanisme, les déplacements, le logement, la santé, l'action sociale et familiale, l'insertion professionnelle, l'éducation, les sports, le commerce et l'artisanat, la lutte contre les discriminations, l'animation et les droits de voirie.

- les **associations représentant les personnes handicapées** :

ADIMCP, Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés de l'Isère

AFIPAEIM, Association Familiale de l'Isère pour les Enfants et Adultes Handicapés Intellectuels

AFM, Association Française contre les Myopathies

AMVH, Association pour Mieux Vivre le Handicap

APAJH, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

APF, Association des Paralysés de France

ARDDS 38, Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds

ARIST, Association de Recherche et d'Insertion Sociale des Trisomiques

Association Parents Ensemble

ASG 38, Association des Sourds de Grenoble

AVH, Association Valentin Haüy

CDTEHD, Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits

COS, Commission des Personnes Handicapées, Ville de Grenoble

Figures Libres

Grenoble Handisport

OHE PROMETHEE

SEP Rhône Alpes, Association des Sclérosés en Plaques

Terre de Sienna

UDEV, Union Dauphiné Savoie des Déficiants Visuels

UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

- les **associations d'usagers** :

ADTC, Association pour le Développement des Transports en Commun
CLARG, Comité de Liaison des Associations de Retraités de Grenoble
CLUQ, Comité de Liaison des Unions de Quartier
CSF, Confédération Syndicale des Familles
FCPE, Fédération des Conseils des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques
Plateau Mistral – Eaux Claires
PEEP, Parents d'Elèves de l'Enseignements Public

- au titre des **organisations syndicales** :

CFDT, Confédération Française Démocratique du Travail, section syndicale Ville de Grenoble

Modalités de fonctionnement de la CCA

1 à 2 réunions par an, en séance publique depuis 2011

Rapports annuels réalisés : 2006/2007, 2008, 2009, 2011, 2012, 2013, 2014/2015

Sujets abordés :

- bilan budgétaire des actions de la Ville en matière d'accessibilité
- schéma directeur d'accessibilité (PAVE dans la réglementation)
- les 30 référents accessibilité de la Ville de Grenoble
- le transport
- les établissements recevant du public
- le logement adapté

Et, selon les années : l'accès à la culture, à la vie sociale, au sport, la scolarisation des enfants handicapés, le tourisme adapté, le printemps du livre accessible, le Mois de l'accessibilité, l'accès à l'emploi communal, Inovaccess.

Budget des actions d'accessibilité de la Ville de Grenoble sur l'existant

Il s'agit des budgets relatifs à l'effort de mise en accessibilité sur l'existant, suivant les objectifs fixés par la loi du 11 février 2005, et les ordonnances du 26 septembre 2014, relatives à la mise en place des Ad'ap (agendas d'accessibilité programmée).

Les projets neufs prennent en compte l'accessibilité mais ne sont pas comptabilisés dans les données sur l'existant.

Budget primitif accessibilité 2006/2015, Investissement en € :

	Dépenses nettes	Dépenses transférées à la Métro
• 2006	864 000	
• 2008	1 163 800	
• 2011	1 305 880	
• 2012	1 162 950	
• 2013	1 084 550	
• 2014*	754 800	
• 2015**	571 700	dont 407 500

**Année électorale, pas d'opérations importantes lancées sur l'année*

***Avec la création de la Métropole le 1^{er} janvier 2015, la compétence voirie et les budgets liés ont été transférés à Grenoble Alpes Métropole. 2015 est également l'année d'élaboration de l'Ad'ap (agenda d'accessibilité programmée) relatif aux travaux d'accessibilité dans les ERP communaux.*

Dans un contexte économique contraint, la Ville réaffirme son engagement :

- Approbation par le conseil municipal du 21 septembre 2015 de l'Agenda d'accessibilité programmé de la Ville : 207 ERP, 243 IOP ont fait l'objet d'une analyse du niveau d'accessibilité norme et usages et d'un diagnostic par type de déficience
- Rôle de proposition de la Commission grenobloise d'accessibilité, avec notamment un groupe de visite des ERP
- Convention avec le FIPHFP 2013-2015 (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) prorogé pour 2016.

La Ville de Grenoble a été primée pour son investissement en matière d'accessibilité :

- Trophée 2015 de l'APAJH, Grenoble lauréate pour le Mois de l'accessibilité en ville
- Access City Award 2014, Grenoble est classée en seconde place des villes les plus accessibles d'Europe
- Grenoble, ville la plus accessible de France, baromètre APF/l'Express 2013/2014 pas de baromètre en 2015

2. Voirie et espaces publics

État d'avancement – Document d'accessibilité

Le schéma directeur d'accessibilité a été élaboré en interne en 2004, suite à une délibération du Conseil Municipal du 26 février 2003. La légende a été revue en 2008, dans le cadre d'un groupe de travail avec les associations de personnes handicapées. Il est mis à jour régulièrement. La légende simplifiée reprend les différents niveaux d'accessibilité utilisés désormais dans d'autres collectivités sur le plan national. **A compter du 1^{er} janvier 2015, la compétence voirie et accessibilité de la voirie est transférée à Grenoble Alpes Métropole.**

427 km de trottoirs dont 294 km accessibles

Source : mission Accessibilité Handicap, Grenoble Alpes Métropole

Le niveau d'accessibilité moyen de la Ville est de plus de 69% en 2015, et de plus de 80% en ce qui concerne le centre-ville.

Depuis 2013 les données d'accessibilité sont mise à jour dans un SIG (système d'information géographique). Cet outil permet de renseigner le niveau d'accessibilité et de calculer les linéaires de voirie accessible.

Accessibilité trottoirs :	2004	2009	2011	2015
Accessible :	37%	64%	68%	69%

ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS 2015

Accessible	294186	68,86%
Difficile. praticable	15596	3,65%
Inaccessible	80741	18,90%
Partiellement accessible	318	0,07%
Pas de trottoir	36382	8,52%
Total général	427223	100,00%

Accessibilité carrefours :	2004	2009	2011	2015
Accessible :	34%	54%	58%	60%

CARREFOUR 2015

Accessible	788	60,34%
Inaccessible	183	14,02%
Partiellement accessible	113	8,65%
Pas de passage piéton	222	17,00%
Total général	1306	100,00%

Éléments de suivi

Une programmation pluriannuelle des travaux d'accessibilité est réalisée à partir du schéma directeur d'accessibilité.

Programme Accessibilité des trottoirs 2014/2015 :		
Travaux de proximité et aménagement des trottoirs		
Secteur 1	Montant	Année
Aménagements rue Jean Prévost	148000	2014
Joseph Rey - mise en accessibilité près du cabinet médical	17000	2015
Joseph Rey/Gabriel Péri	55000	2014
Secteur 2		
Place Lavalette	15000	2014
Boulevard es Adieux	60000	2014
Rampe accès Forum	7500	2014
Bir Hakeim et carrefour Dauphins / Dolomieu	180000	2015
Fourier / Dauphins - trottoir	70000	2015
Rue Fourier, accès lycée P.Termier	25000	2014
Sergent Bobillot - trottoir	14000	2015
Sergent Bobillot	7000	2014
Berthe de Boissieux- abords maison des associations	12000	2015
Hoche/Berthe de Boissieux zone 30	60000	2014
Secteur 3		
Marbeuf / Violettes- carrefour	32000	2015
carrefour A. Abry / impasse 123 Libération	25000	2015
carrefour Henri Dumant / Barral de Montferrat	7000	2015
carrefours Albert Reynier / Cdt Nal / Cdt Bulle / Cpt Poiteau	17000	2015
Secteur4		
Ponsard/ Doumer zone 30	44000	2014
Lesage / Matussière - mise en accessibilité angle sud/est	14000	2015
Rue des alliés - Au niveau de Point P, création d'une traversée piétonne	10000	2015
Cours de la Libération, 141 à 153	17800	2014
Secteur 5		
Barral / Vallès - mise en accessibilité trottoir	9000	2015
P. Claudel/G. Philippe zone 30	65000	2014
Nicolet/Edison	40000	2014
Jouhaux/Romanet zone 30	7000	2014

Budget	2014	2015
Proximité et accessibilité	375 300	407 000
Aménagement des zones 30	176 000	0
Total accessibilité de la voirie	551 300	407 000

Le schéma directeur d'accessibilité est consultable en ligne sur le site web de la Ville depuis 2004 : <http://www.grenoble.fr/50-handicap-et-accessibilite.htm>, ainsi que l'ensemble des documents relatifs aux actions en matière d'accessibilité de la Ville (aide aux commerces accessibles, tourisme adapté, Mois de l'accessibilité en Ville ...)

Bilan du stationnement adapté : (sur un total de 38 650 places)

2015 : 825 places adaptées soit 2.12%

Bilan des feux sonores : (sur un total de 1 700 traversées piétonnes réglées par des feux) :

2006 : 177 traversées équipées (246 dispositifs sonores)

2013 : 200 traversées équipées (370 dispositifs sonores), soit 13% des traversées piétonnes

2015 : 288 traversée équipées (550 dispositifs sonores), avec 177 dispositifs sonores sur le tram B et E, soit 16% des traversées piétonnes

3. Services de transports collectifs et inter-modalité

État d'avancement – Documents d'accessibilité

Compétence de Grenoble Alpes Métropole et du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC)

Bilan 2014 et 2015 :

En 2015 - 100% des stations de tram et des rames sont accessibles et 92% des arrêts de bus des lignes chrono et proximo sont accessibles.

Les 5 lignes de tramway, les 6 lignes de chrono et 12 lignes de proximo concentrent 99% de la fréquentation du réseau des transports en commun.

Le nombre de voyages réalisés sur le service PMR, désormais appelé service Flexo + PMR, s'est établi à 42842 voyages pour l'année 2014 et 45209 pour 2015 soit une hausse de fréquentation de 5%.

Source : données SMTC

4. Cadre bâti – Établissement recevant du public

L'ensemble des ERP a fait l'objet d'un diagnostic, dans le cadre de l'Ad'ap (agenda d'accessibilité programmée) de la Ville de Grenoble, qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal le 21 septembre 2015. L'Ad'ap a été approuvé par le Préfet le 18 décembre 2015.

L'ensemble de l'Ad'ap est consultable en ligne : <http://www.grenoble.fr/50-handicap-et-accessibilite.htm>

207 ERP avec la répartition suivante par catégorie d'ERP :

1 ^{ère} :	11
2 ^{ème} :	10 répartis sur 11 sites
3 ^{ème} :	53 répartis sur 62 sites
4 ^{ème} :	85 répartis sur 92 sites
5 ^{ème} :	48 répartis sur 49 sites

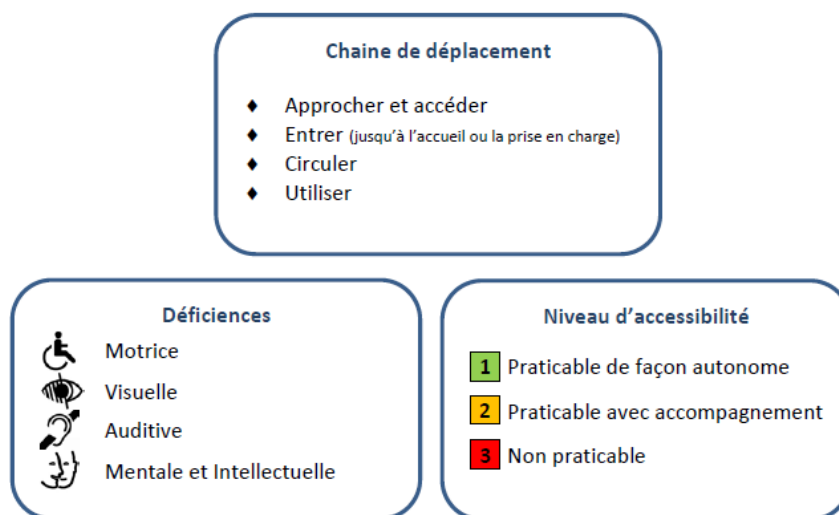
L'analyse portant sur la notion d'équipement en tant qu'entité à travers le fonctionnement ou l'usage, il arrive qu'un ERP soit décomposé ou regroupé dans l'analyse :

225 équipements en tant que site ou entité autonome sont traités ainsi que 243 Installations Ouvertes au Public (IOP) dont :

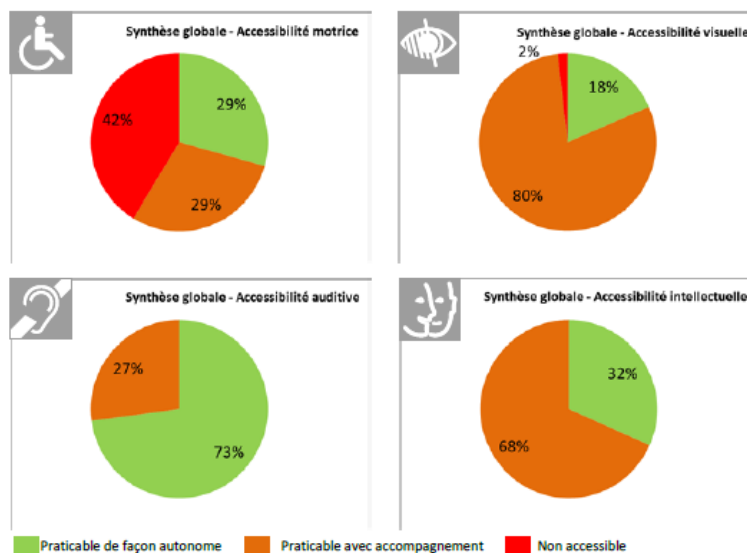
- 75 Parcs et jardins
- 84 Terrains de sport
- 5 Cimetières
- 30 Sanitaires publics

Etat de l'accessibilité de l'ensemble des ERP communaux :

L'élaboration de l'Ad'ap a nécessité analyse de l'état de l'accessibilité basée sur la chaîne des déplacements par déficiences, classée selon 3 niveaux d'accessibilité :



Etat d'accessibilité de l'ensemble du patrimoine communal : Chiffres clés



Globalement, 38% des équipements communaux recevant du public sont accessibles de façon autonome, et 42% sont inaccessibles.

80% ne sont accessibles qu'avec accompagnement pour la déficience visuelle, cela notamment en l'absence d'escaliers sécurisés dans de nombreux établissements.

Evolution du budget d'investissement dédié aux travaux d'accessibilité des bâtiments communaux :

	2012	2013	2014	2015
Accessibilité bâtiments :	417 850 €	407 550 €	203 500 €	164 700 €

2015 et 2016 années transitoires : élaboration de l'Ad'Ap patrimoine de la Ville et lancement des études avant travaux.

Eléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité

Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période							
		1 ^e cat.	2 ^e cat.	3 ^e cat.	4 ^e cat.	5 ^e cat.	IOP
Période 1	2016	0	0	6	12	10	1
	2017	0	0	6	15	5	0
	2018	0	0	5	12	7	0
Période 2	2019-2021	1	6	17	17	3	0
Période 3	2022-2024	3	4	11	16	9	0
TOTAL		4	8	47	70	37	1

L'Ad'ap porte sur 9 années. Entre 2016 et 2024, **166 établissements seront rendus accessibles, avec ou sans demande de dérogations.**

42 établissements ne sont pas rendus accessibles et feront l'objet d'une demande de dérogation. La programmation des travaux d'accessibilité pour les grands équipements n'est pas encore arrêtée. Des études sont en cours et sont à mettre en perspective de la définition de l'intérêt métropolitain des grands équipements d'ici 2017.

De même pour les locaux associatifs qui s'inscrivent dans une démarche actuelle d'optimisation du patrimoine associatif. Le projet est en cours à l'échelle de la Ville.

Ces équipements sont inscrits de ce fait sur la 3^{ème} période dans l'attente des conclusions des études et des débats institutionnels.

Coût de la mise en accessibilité

#

Le coût de la mise en accessibilité selon la programmation énoncée dans l'Ad'ap a été estimé à **12 millions d'euros.**

Il correspond à la répartition ci-dessous :

Equipements scolaires :	4 190 000 €
Equipements socio-culturels :	2 370 000 €
Equipements culturels :	1 290 000 €
Equipements sportifs :	1 750 000 €
Autres* :	2 400 000 €
Total	12 000 000 €

* : équipements de proximité, services, salles associatives, lieux de cultes, etc.

Budget prévisionnel de la mise en accessibilité :

Estimation financière de la mise en accessibilité		
Période 1	2016	300 000 €
	2017	500 000 €
	2018	800 000 €
Période 2	2019-2021	5 200 000 €
Période 3	2022-2024	5 200 000 €
TOTAL		12 000 000 €

BP accessibilité des ERP 2014	
Secteur 1 Bibliothèque saint Bruno, banque d'accueil	15000
Ecole maternelle N. Chorier, WC adaptés	2000
Secteur 2 Théâtre municipal, boucle magnétique	1100
Ecole élémentaire P. Bert, boucle magnétique	2000
Ecole Lucie Aubrac, salles de classe	30000
Maison des associations, boucle magnétique salle de conférence	5000
Abords maison des associations	4500
Maison du tourisme, escalier extérieur	19100
Secteur 3 MJC des eaux claires, entrée	4000
Secteur 4 Ecole F. Buisson, escalier	15000
Abords maison enfance Clos d'Or	8800
Gymnase L. Jouhaux, vestiaires	20000
Secteur 5	
MC2, signalétique extérieure, portes Atrium	45000
Square rue Commandant Perreau, jeux adaptés	10000
Ecole J. Ferry, rénovation de classes	10000
Secteur 6 Bibliothèque Arlequin, portes	12000
TOTAL CULTURE SPORTS EDUCATION	203 500
BP accessibilité des ERP 2015	
Secteur 1 Piscine Bulle d'O	9200
Secteur 2 Muséum	21600
élémentaire Paul Bert	18400
Secteur 3 Bibliothèque Eaux Claire	8800

Elémentaire Sidi Brahim	20600
Gymnase Houille Blanche	22400
Eléments de suivi : BP accessibilité des ERP 2014 et 2015	
GS Alphonse Daudet	19900
Elémentaire Clémenceau	23000
Secteur 5 Primaire Jules Ferry	7100
Gymnase Léon Jouhaux	9000
Secteur 6 Local 40 Place des Géants	2700
TOTAL CULTURE SPORTS EDUCATION	164 700

5. Cadre bâti – Logements

La Direction du Logement travaille sur 3 champs en lien avec les bailleurs sociaux, le Département de l'Isère, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et les associations.

- la demande de logements adaptés et accessibles
- l'offre
- le rapprochement de l'offre et de la demande

La demande de logements adaptés et accessibles

Les bailleurs recensent les demandes pour motif « perte d'autonomie ». En lien avec les différents partenaires, la Ville établit un fichier de recueil des demandes. Une fiche handicap est dorénavant à renseigner dans tout nouveau dossier de demande de logement social.

Un nouveau lieu d'accueil unique et accessible de la demande a ouvert au public en juin 2011, 6 boulevard Roger Salengro. Les chargés d'accueil ont suivi une sensibilisation aux problématiques liées au handicap, afin de recevoir les demandeurs dans les meilleures conditions.

L'offre de logements adaptés

La Ville participe au repérage des logements adaptés/accessibles. Des « fiches d'ambiance » qualifient l'adaptation / l'accessibilité du logement. Un cahier des charges de l'habitat adapté a été réalisé.

Bilan 2008-2014 des livraisons réalisées par les 6 principaux bailleurs grenoblois

214 logements adaptés ont été livrés sur un total de 1990, ce qui représente 10,8% du parc social neuf et 10% des livraisons effectuées en 2014.

La Ville a une forte volonté d'impulsion et d'exemplarité. Elle est réservataire d'un logement adapté sur deux. Les bailleurs sociaux sont également très impliqués pour prendre en compte ce public avec des réservations de plus de 20 % dans un contexte de réservations restreintes.

Les logements adaptés répondent à la double problématique des personnes handicapées et du vieillissement de la population.

Période 2008-2014

Nombre de logements sociaux livrés	Nombre de logements adaptés tout public PMR	Logements adaptés personnes âgées en perte d'autonomie	Ensemble des logements adaptés
1990	163	51	214
100%	8%	3%	10.8%

Des différences de proportions de logements adaptés par typologie (1 T2 sur 5, 1 T3 sur 10 et 1 T4 sur plus de 20). Le déficit de T4 en regard des demandes constaté lors du bilan 2008-2012 est désormais comblé grâce à la prise en compte des bailleurs.

Les demandeurs de logements adaptés, souvent bénéficiaires de l'AAH (allocation adulte handicapé), entrent pour 90 % d'entre eux sous les plafonds de ressources du prêt locatif aidé d'intégration PLAI (logement très social).

6. Thématiques et actions portées par la CCAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

6.1 Les Référents Handicap et Accessibilité de la Ville de Grenoble

La Ville de Grenoble compte **30 référents Handicap/Accessibilité** dans différents services :

Espaces verts, urbanisme réglementaire, droits de voirie, bâtiments, espaces publics, 6 antennes mairie, promotion de la santé et santé scolaire, sports, culture, ressources humaines, jeunesse et vie associative ainsi que dans les musées : Musée de Grenoble et Muséum d'histoire naturelle.

Les référents :

- relaient l'information et les demandes des habitants auprès des services
- sont formés à l'accessibilité
- contribuent au « mieux vivre ensemble »

6.2 Point sur la scolarisation des enfants handicapés

Les enfants en situation de handicap à Grenoble, sur l'année scolaire 2014-2015,

Le Service municipal de Santé scolaire appartient à la Direction Santé Publique

Ce service est composé de 5 équipes pluridisciplinaires réparties sur le territoire communal.

Les équipes travaillent pour environ 14 615 enfants scolarisés, leurs familles, de la maternelle au CM2, des écoles publiques ou privées. Ce service propose aux familles un accompagnement médico-social afin de favoriser l'intégration scolaire des enfants handicapés.

204 enfants sur la ville sont concernés par un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

En 2014-2015, 149 enfants sont scolarisés dans les 14 classes d'inclusion scolaire (CLIS)

Les CLIS sont répartis ainsi sur la Ville :

9 CLIS pour les enfants ayant des déficiences ou troubles intellectuels

2 classes CLIS pour les enfants déficients visuels

3 classes CLIS pour les enfants déficients auditifs.

La classe DYS a été supprimée à l'école Jules Ferry, à la rentrée 2014.

Médecins, assistantes sociales mais aussi éducateurs spécialisés et chirurgien-dentiste interviennent auprès des enfants ou de leurs familles.

Un bilan médical peut être réalisé par le médecin de santé scolaire pour les enfants porteurs de handicap. Ce bilan effectué en présence des parents permet de prescrire des aménagements adaptés aux besoins de l'enfant ou de proposer une orientation vers un établissement adapté ou une classe spécialisée.

L'assistante sociale intervient, lors de la reconnaissance du handicap, pour apporter son aide à la constitution des dossiers administratifs et techniques en lien avec la Maison de l'Autonomie.

Ces professionnels participent aux équipes de suivis de la scolarisation organisée par l'école avec les familles et en lien avec l'enseignant référent.

Des actions de préventions comme le dépistage et l'éducation à l'hygiène bucco-dentaire sont menées par un personnel dédié auprès des enfants des CLIS.

6.3 *L'emploi des personnes handicapées à la Ville de Grenoble*

La Ville a signé une deuxième convention triennale 2013 – 2015 avec le **Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique** (FIPHFP). La convention est prolongée en 2016.

Bilan 2015 de l'emploi des personnes en situation de handicap à la Ville de Grenoble

Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de **8,02 %** au 1 janvier 2014 soit 284 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

- 4 personnes BOE ont été recrutées sur des postes permanents en 2015
- 69% des BOE ont une reconnaissance de Qualité de Travailleurs Handicapé (RQTH)

Amélioration des conditions de vie sociale

Initiatives prises : participation à l'aménagement de véhicules personnels, fauteuils roulants, prothèses auditives, etc..., ajout de 2 jours de congés exceptionnels, octroi de chèques vacances (253 agents ont bénéficié de cette aide en 2015).

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

La Ville de Grenoble a une longue tradition de travail en concertation avec les associations de personnes handicapées, les usagers et les unions de quartiers.

Dans le cadre du suivi de la Charte "Pour une ville citoyenne accessible à tous", signée en 2004, la Ville s'était engagée à réunir les associations représentant les personnes handicapées, pour les consulter sur :

- le schéma directeur d'accessibilité (voirie, espaces publics, bâtiments),
- la mise en œuvre de la Charte.

La CCA a pris le relais de ces réunions annuelles en 2007 et a renforcé le partenariat avec les associations.

La Ville de Grenoble a développé un service expert en matière d'accessibilité, la mission Accessibilité Handicap (Ville de Grenoble/Grenoble Alpes Métropole), avec pour missions :

- le conseil en accessibilité sur les projets
- la réalisation de fiches techniques relatives aux différents types de handicaps, consultables sur le site de la Ville : www.grenoble.fr
- la formation, sensibilisation du personnel à l'accessibilité
- l'organisation du concours des commerces accessibles (9^{ème} édition en 2015) en lien avec le service Economie. Un label, associé au concours, récompense les réalisations exemplaires. Des aides aux travaux d'accessibilité sont accordées dans le cadre du dispositif FAARE (Fonds d'actions pour l'accessibilité, la rénovation et l'embellissement)

8. Conclusion

La Ville de Grenoble a été primée en 2014/2015 :

Trophée 2015 de l'APAJH, Grenoble lauréate pour le Mois de l'accessibilité en ville

Access City Award 2014, Grenoble est classée en seconde place des villes les plus accessibles d'Europe

L'année 2015 a été marquée par :

Le vote en conseil municipal, le 21 septembre 2015, de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Le budget de l'Ad'ap est inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements PPI de la Ville de Grenoble pour un montant de 12 millions d'euros sur 9 ans.

La 9^{ème} édition du concours des commerces accessibles

La 7^{ème} édition du Mois de l'accessibilité, ouverte au grand public et à l'intercommunalité, qui a connu un large succès

Le transfert de la compétence accessibilité de la voirie à Grenoble Alpes Métropole, le 1^{er} janvier 2015.

Perspectives 2016 :

Mise en œuvre de l'Ad'ap de la Ville de Grenoble

Vote du budget relatif à l'accessibilité de la voirie, compétence de Grenoble Alpes Métropole

9. Fiche de synthèse 2014 et 2015

9.1 Voirie et espaces publics

1. Date d'élaboration du Schéma directeur d'accessibilité (PAVE) : 2005
2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation¹ : 820 en 2015
3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées en 2015 : 2,12 %

4. Nombre de kilomètres de voirie (total ou diagnostiqués) : 210 km
5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles en 2015 : 69%
6. Nombre de feux (carrefour) : 288 traversées équipées
7. Nombre de feux sonores en 2015 : 550 dispositifs sonores
8. Nombre de carrefours (abaissé de trottoir et passage piéton) (total ou diagnostiqués) : 1306
9. Nombre (abaissé de trottoir et passage piéton) et/ou pourcentage de traversées rendues accessibles en 2015 : 60%

9.2 Services de transports collectifs et inter-modalité

10. Date d'élaboration du SDA : 22 juin 2009
11. Nombre de lignes pour un service de transport donné : 5 lignes de tram accessibles, 18 lignes de bus accessibles, 24 lignes de transport à la demande accessibles sur 26
12. Nombre de points d'arrêts par service de transport : réseau tram : 82 stations (100% accessibles), réseau bus : 950 arrêts (86% accessibles)
13. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles en 2014 : 18 quais de bus aménagés
14. Nombre de matériel roulant par service de transport, tram : 103 rames accessibles (100% du parc), bus : 203 véhicules accessibles (100% du parc)
15. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles : acquisition de 14 autobus standards hybrides en 2015
16. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : projet de Pôle d'échange multimodal, début des travaux en 2014, ouverture prévue en 2017
17. Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : www.tag.fr
18. Site labellisé Accessiweb or en mars 2007. Ce site est actuellement en cours de certification pour obtenir une certification de niveau 2 basée sur le référentiel RGAA et le label e-accessibility.
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte : en 2015, 7 remarques d'usagers
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) :
21. 42 842 voyages en 2014 et 45209 en 2015
22. 59% des 1625 points d'arrêt du périmètre de la métropole grenobloise sont accessibles.
23. Le périmètre de l'intercommunalité est passé de 28 à 49 communes au 1er janvier 2014

Source : SMTC

9.3 Cadre Bâti – établissement recevant du public et logement :

- 24. Nombre d'ERP publics communaux : 225
- 25. Nombre d'ERP privés : NC
- 26. Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics communaux : 100% des ERP de la 1ère à la 5ème catégorie au 31 décembre 2014
- 27. Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2015 : 38% accessibles en toute autonomie quel que soit le handicap et 29% praticable avec un accompagnement.
- 28. Nombre de logements sociaux recensés sur Grenoble : 18 647 au 1er Janvier 2014, soit 21,73 % des résidences principales
- 29. Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité en 2015 : NC
- 30. Nombre de résidences principales : 86 226
- 31. Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité en 2015 : NC

9.4 Thématiques et actions spécifiques portés par la CCA :

- 32. Indicateurs de la collectivité : au 1 janvier 2015, 8,01% de salariés de la ville sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi

9.5 Gouvernance et pilotage :

- 33. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux quartiers : programmation commune des travaux de proximité (demande des habitants) et d'accessibilité dans le cadre du dispositif de GUP (gestion urbaine de proximité)
- 34. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux zones ou secteurs accessibles : idem
- 35. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux itinéraires à enjeux : 11 secteurs prioritaires, "les grands axes", ont été définis et mis en accessibilité de 2003 à 2008 (coût : 650 k€). Programme pluriannuel, sur 3 ans, jusqu'en 2015.
- 36. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux pôles générateurs de déplacements : idem
- 37. Indicateurs pour la programmation d'accessibilité relatifs aux différents types de handicap : le référentiel des espaces publics de la Ville de Grenoble intègre ces données depuis 2006 pour tous les projets.
- 38. La Commission grenobloise d'accessibilité, créée en 2007, a pour rôle de contrôler le

respect des règles d'accessibilité dans les projets et les dossiers d'urbanisme (avec un représentant pour chaque type de handicap). Un groupe de visite est chargé de vérifier le respect des règles d'accessibilité dans les constructions.

9.6 Budget annuel

Budget primitif 2014/2015 (en € portant sur l'existant, les opérations neuves intègrent dès l'origine l'accessibilité

Investissement

2014	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES
Aménagements des trottoirs	200 000	0
Proximité et accessibilité	101 800	0
Aménagement des zones 30	250 000	
FIPHFP accessibilité		25 000
Travaux sur bâtiments	203 000	
TOTAL	754 800	25 000
2015		
Aménagements de trottoirs	159 000	0
Proximité et accessibilité	248 000	0
Aménagement des zones 30	0	0
Travaux sur bâtiments	164 700	0
TOTAL	571 700	0

Fonctionnement

2014	Dépenses	recettes
Aides aux commerces	40000	
Mois Access	32000 €	5 900€
FIPHFP	2500 €	2 500
2015	Dépenses	recettes
Aides aux commerces	30 000 €	
Mois Access	31 800€	5 000€
FIPHFP	9 000€	2500€